

Réunion de la Commission spécialisée Lien terre mer (CMF SA)

Jeudi 23 avril 2026



Ordre du jour

- **Gouvernance et appel à candidatures pour la présidence**
- **Projet de feuille de route pour l'amélioration de la qualité des eaux littorales**
- **Travaux conjoints menés entre l'Agence de l'eau Adour-Garonne et la DIRM Sud-Atlantique pour articuler les objectifs environnementaux du Document stratégique de façade Sud-Atlantique et les dispositions et orientations du SDAGE**
- **Présentation du projet de SDAGE du bassin Adour-Garonne mis à jour au stade de son avancement (Agence de l'eau Adour-Garonne et DREAL Occitanie)**
- **Présentation du plan de gestion du risque inondation (PGRI) mis à jour au stade de son avancement (DREAL Occitanie)**
- **Présentation du projet de SDAGE du bassin Loire-Bretagne mis à jour au stade de son avancement (Agence de l'eau Loire-Bretagne)**

La commission spécialisée « lien terre-mer » :

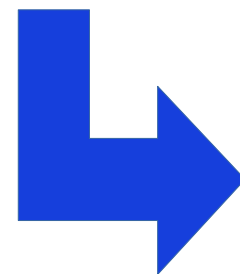
* est chargée de **s'assurer de l'articulation entre la directive-cadre sur l'eau et la directive-cadre stratégie pour le milieu marin**

* **est associée aux différents travaux du document stratégique de façade (DSF) et du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) en leurs différentes étapes.**

* a pour missions de **recenser les différents travaux et recherches effectués ou en cours à l'échelle pertinente de la façade**, procéder à une analyse des préconisations et des résultats, et formuler des propositions.



Attentes fortes sur le **lien terre-mer et l'articulation entre le DSF et le SDAGE**, exprimées notamment lors des consultations sur la mise à jour de la stratégie de façade l'année dernière



Opportunité de relancer les travaux de cette commission spécialisée dans le cadre de la rédaction des nouveaux SDAGE et PGRI



Candidature à remonter à la DIRM

Collège État et établissements publics

- Agence de l'eau Adour-Garonne
- Direction Interrégionale de la mer Sud-Atlantique
- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Nouvelle-Aquitaine)
- Agence de l'eau Loire-Bretagne)
- Ifremer
- Office français de la biodiversité

Collège des collectivités territoriales et de leurs groupements

- Conseil départemental de la Charente-Maritime
- Conseil départemental de la Gironde

Collège des activités professionnelles et entreprises :

- Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM)
- Grand port maritime de Bordeaux
- Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Nouvelle-Aquitaine (CRPMEM)
- Comités Régionaux de la Conchyliculture
- Chambre d'Agriculture de Charente-Maritime
- Industrie portuaire en relation avec le milieu marin
- Armateurs de France

Collège des salariés des entreprises

- Confédération française de l'encadrement – confédération générale des cadres (CFE-CGC)
- Union nationale des syndicats autonomes (UNSA)
- Confédération française démocratique du travail (CFDT)

Collège des usagers de la mer et du littoral et des associations de protection de l'environnement littoral ou marin

- Fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer (FNPPM)
- SEPANSO
- Fédération française de voile (FFV)
- Fédération française de canoë-kayak et des sports de pagaie (FFCK)
- Fédération française d'études et de sports sous-marins (FFESSM)
- Nature environnement 17
- Ré nature environnement
- Coordination environnement du Bassin d'Arcachon
- Ile d'Oléron développement durable environnement

Personnalité qualifiée

- M. Iker CASTEGE - Directeur du centre de la mer de Biarritz

Ordre du jour

- **Gouvernance et appel à candidatures pour la présidence**
- **Projet de feuille de route pour l'amélioration de la qualité des eaux littorales**
- **Travaux conjoints menés entre l'Agence de l'eau Adour-Garonne et la DIRM Sud-Atlantique pour articuler les objectifs environnementaux du Document stratégique de façade Sud-Atlantique et les dispositions et orientations du SDAGE**
- **Présentation du projet de SDAGE du bassin Adour-Garonne mis à jour au stade de son avancement (Agence de l'eau Adour-Garonne et DREAL Occitanie)**
- **Présentation du plan de gestion du risque inondation (PGRI) mis à jour au stade de son avancement (DREAL Occitanie)**
- **Présentation du projet de SDAGE du bassin Loire-Bretagne mis à jour au stade de son avancement (Agence de l'eau Loire-Bretagne)**



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ
ET DES NÉGOCIATIONS
INTERNATIONALES
SUR LE CLIMAT ET LA NATURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

POUR UNE AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DES EAUX LITTORALES

PROJET DE FEUILLE DE ROUTE MINISTÉRIELLE

CMF SA – Commission spécialisée « lien terre-mer »
23/04/2026

Avancement de la réflexion

- Décision de principe d'établir une feuille de route prise lors du CIMER de mai 2025
- Nombreuses politiques publiques actuelles, thématiques ou intégratrices (DSF, SDAGE) ont un impact sur la qualité des eaux littorales
- => nécessité de s'intégrer dans l'existant en identifiant des leviers sur lesquels accélérer ou à étendre
- Etat actuel : consultation des instances nationales (CNML, CNE), propositions restent à arbitrer par la Ministre déléguée à la mer et à la pêche

Les grands axes de la feuille de route

A : Identifier les secteurs où il est possible d'agir rapidement

B : Etendre à l'ensemble des littoraux (métropole et Outre-mer) les bonnes pratiques et en expérimenter de nouvelles

C : Améliorer les connaissances, les données et l'information du public

Axe A : Identifier les secteurs où il est possible d'agir rapidement

- Identifier les zones à enjeux majeurs pour un suivi au niveau national (CNML + CNE)
- Zoom sur les AMP, identifier les pollutions majeures et établir un plan de lutte en lien avec les instances de dialogue territoriales pertinentes + sensibilisation des baigneurs sur les substances toxiques dans certains produits cosmétiques
- Les PAOT : veiller à leur mise en œuvre effective ; mettre en cohérence les leviers financiers + réglementaires + police judiciaire (PV) ;
- Déchets / plastique : révision de la FDR 2020-2025 quasi achevée + plan « décharges littorales » à reprioriser

Axe B : Etendre à tous les littoraux les bonnes pratiques et en expérimenter de nouvelles

- Compléter la couverture de l'ensemble des littoraux (métropole + Outre-mer) par des instances de dialogue territorial intégrant un volet marin
- Inciter à la réalisation / mise à jour / appropriation des profils de vulnérabilité conchylicole et des profils de baignade + dans les SCoT, veiller à la cohérence des orientations avec l'enjeu de qualité des eaux
- En cas de débordement, définir des mesures de gestion précoces des alertes (détection + signalement + mesures préventives sur les produits)
- Effluents agricoles : prendre en compte les conclusions des profils dans l'instruction des demandes de dérogation aux distances réglementaires
- Réseaux EU / EP : améliorer leur efficacité (gestion amont du pluvial, raccordements, ...)

Axe C : Améliorer les connaissances, les données et l'information du public

- Elargir le champ de la surveillance réglementaire à de nouvelles substances préoccupantes (Emergent'Sea, réglementation européenne, résidus toxiques de cosmétiques)
- Recherche sur les évolutions en lien avec le changement climatique (dont hydromorphologie) + pistes possibles pour les limiter
- Données publiques : formater les données produites dans le cadre des profils de vulnérabilité conchylicole et de baignade pour favoriser leur diffusion
- Profil de vulnérabilité : rédaction d'un guide méthodologique national pour favoriser son élaboration / mise à jour

Merci de votre attention

Ordre du jour

- **Gouvernance et appel à candidatures pour la présidence**
- **Projet de feuille de route pour l'amélioration de la qualité des eaux littorales**
- **Travaux conjoints menés entre l'Agence de l'eau Adour-Garonne et la DIRM Sud-Atlantique pour articuler les objectifs environnementaux du Document stratégique de façade Sud-Atlantique et les dispositions et orientations du SDAGE**
- **Présentation du projet de SDAGE du bassin Adour-Garonne mis à jour au stade de son avancement (Agence de l'eau Adour-Garonne et DREAL Occitanie)**
- **Présentation du plan de gestion du risque inondation (PGRI) mis à jour au stade de son avancement (DREAL Occitanie)**
- **Présentation du projet de SDAGE du bassin Loire-Bretagne mis à jour au stade de son avancement (Agence de l'eau Loire-Bretagne)**

Cadre : Loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 => principe de compatibilité réciproque des dispositions du SDAGE avec les objectifs environnementaux du document stratégique de façade (DSF)



DCE – atteinte ou maintien du « Bon état » des masses d'eau

Actuellement SDAGE – PDM 2022-2027 → orientations et dispositions

Procédure de mise à jour en cours

Nouveau SDAGE– PDM pour 2028-2033

DCSMM – atteinte ou maintien du « Bon état écologique » des eaux marines

Actuellement mise en œuvre du plan d'action du DSF 2022-2027 + objectifs environnementaux mis à jour dans la stratégie de façade maritime (2025-2031)

Procédure de mise à jour plan d'action décalée à 2028

Nouveau plan d'action 2028-2034

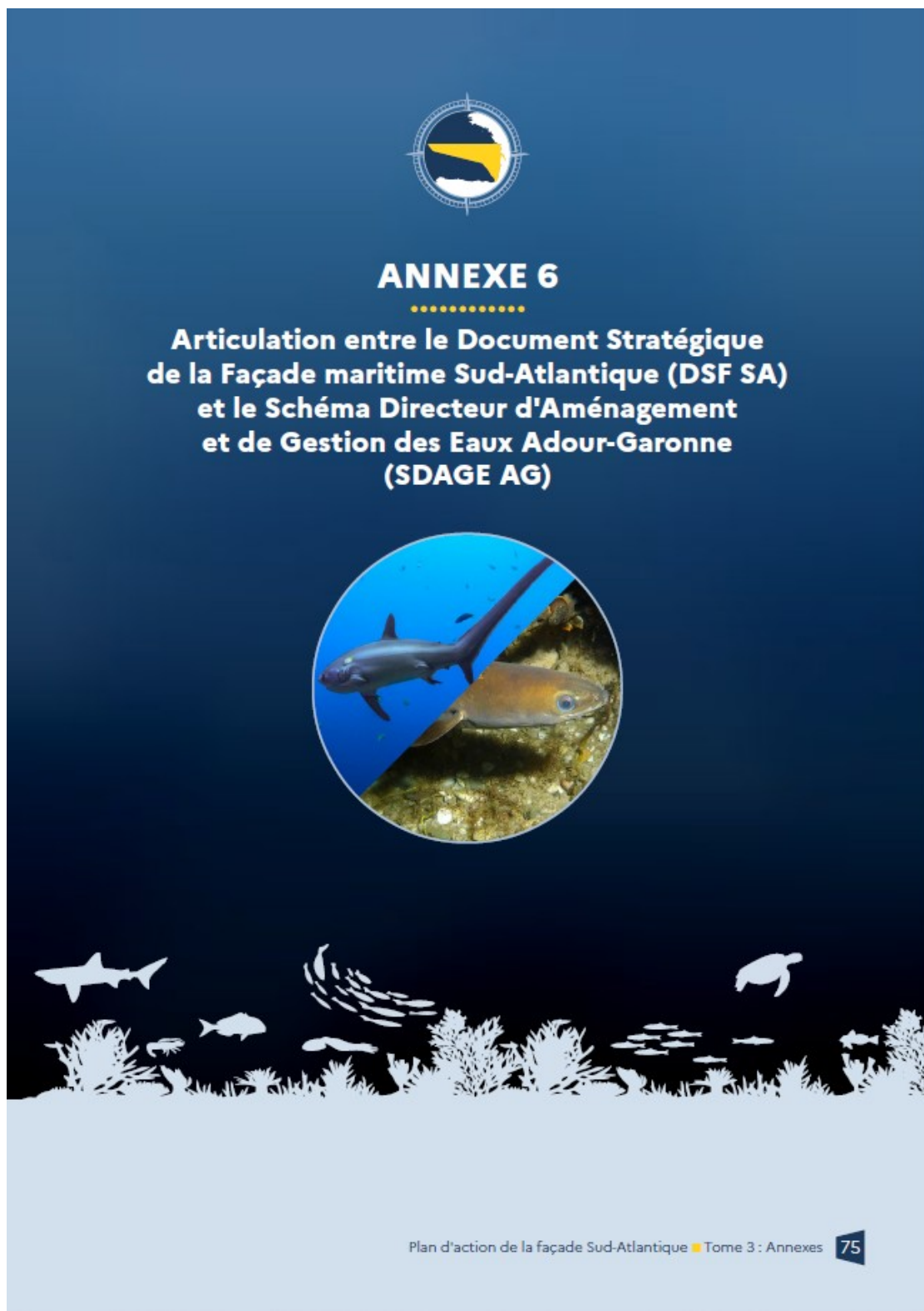
Articulation DCE – DCSMM

Périmètre commun : eaux côtières

Zone d'articulation plus large pour traiter de la circulation des espèces dont amphihalins et des apports par les bassins versants (eau douce, nutriments, matière organique, contaminants, déchets) vers le milieu marin

- **Thématiques communes** : eutrophisation, contaminants, questions sanitaires, conditions hydrographiques dont gestion débits et apports eaux douces, protection habitats et espèces

- **Cohérence** : dispositifs de surveillance DCE - DCSMM



Près de 50% des dispositions du SDAGE sont associées très directement à des objectifs environnementaux du DSF.

Objectif

Reconduire les deux tableaux de correspondance dans le SDAGE et le DSF pour davantage de lisibilité et démontrer le respect de l'obligation de compatibilité réciproque.

→ Intégration réciproque de cet exercice dans le SDAGE et le plan d'action du DSF lors de sa mise à jour

Tableau 1

Correspondance entre les descripteurs et objectifs environnementaux stratégiques généraux du DSF, et les dispositions du SDAGE

Objectifs environnementaux stratégiques généraux du DSF Sud-Atlantique	Orientations et dispositions du SDAGE 2022-2027 Adour-Garonne
■ Descripteur 1 - Diversité biologique	■ Orientation A - Créer les conditions de gouvernance favorables à l'atteinte des objectifs du SDAGE
	A12 - Informer et sensibiliser le public
	■ Orientation B - Réduire les pollutions
	B39 - Restaurer la qualité ichthyologique du littoral B40 - Réduire l'impact de la plaisance et du motonautisme B44 - Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux et les habitats diversifiés qu'ils comprennent B46 - Préserver les milieux à enjeux dans la planification de l'exploitation de granulats marins
	■ Orientation D - Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides

Tableau 2

Correspondance entre les dispositions du SDAGE, et les descripteurs et objectifs environnementaux particuliers du DSF

Orientations et dispositions du SDAGE 2022-2027 Adour-Garonne	Objectifs environnementaux particuliers ciblés du DSF Sud-Atlantique
■ Orientation A : Créer les conditions de gouvernance favorables à l'atteinte des objectifs du SDAGE	■ Descripteur 1 - Diversité biologique (habitats benthiques)
	D01-HB-OE01 - Adapter la pression de pâturage et réduire les perturbations physiques des prés salés et végétation pionnière à salicornes liées aux activités anthropiques (de loisir et professionnelles)
	D01-HB-OE02 - Restaurer des espaces de prés salés situées dans les zones menacées par la montée du niveau de la mer
	D01-HB-OE03 - Réduire les perturbations physiques liées à la fréquentation humaine sur les habitats rocheux intertidaux, notamment par la pêche à pied
	D01-HB-OE04 - Éviter les perturbations physiques sur les bioconstructions à sabellaridés (hermelles) par le piétinement, la pêche à pied de loisir et les engins de pêche de fond
	D01-HB-OE05 - Éviter la perturbation physique des herbiers de zostères (par les mouillages, engins de pêche de fond et pêche à pied)
	D01-HB-OE06 - Réduire les perturbations physiques sur les habitats sédimentaires subtidiaux et circalittoraux notamment dans la zone des 3 milles
A12 - Informer et sensibiliser le public	■ Descripteur 5 - Eutrophisation

Ordre du jour

- **Gouvernance et appel à candidatures pour la présidence**
- **Projet de feuille de route pour l'amélioration de la qualité des eaux littorales**
- **Travaux conjoints menés entre l'Agence de l'eau Adour-Garonne et la DIRM Sud-Atlantique pour articuler les objectifs environnementaux du Document stratégique de façade Sud-Atlantique et les dispositions et orientations du SDAGE**
- **Présentation du projet de SDAGE du bassin Adour-Garonne mis à jour au stade de son avancement (Agence de l'eau Adour-Garonne et DREAL Occitanie)**
- **Présentation du plan de gestion du risque inondation (PGRI) mis à jour au stade de son avancement (DREAL Occitanie)**
- **Présentation du projet de SDAGE du bassin Loire-Bretagne mis à jour au stade de son avancement (Agence de l'eau Loire-Bretagne)**

V2 projet SDAGE bassin Adour-Garonne



Commission spécialisée lien Terre-Mer
23 avril 2026

PROJET

SDAGE
PDM
2028-2033

Rappel du cadre d'élaboration du SDAGE Adour-Garonne



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ

eau
GRAND SUD-OUEST
COMITÉ DE BASSIN ADOUR-GARONNE

Le SDAGE c'est quoi?

Le cadre de la politique de l'eau du bassin pour 6 ans

→ Doit être capable d'influencer les autres politiques publiques et les décisions dans le domaine de l'eau

- Définit les orientations du bassin pour satisfaire, dans la politique de l'eau et les diverses politiques sectorielles via l'obligation de compatibilité et de prise en compte :
 - une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau,
 - la préservation des milieux aquatiques et humides
 - la protection du patrimoine piscicole
- Détermine les dispositions pour :
 - prévenir la détérioration et
 - assurer l'amélioration de l'état des eaux et des milieux aquatiques et humides
 - atteindre les objectifs d'état définis par masses d'eau



Le cadre et la portée juridique du SDAGE

Le SDAGE adopté est opposable aux programmes et décisions administratives dans le domaine de l'eau, avec lequel ils doivent être compatibles ou rendus compatibles :

- PGRI (compatibilité avec les objectifs de qualité et de quantité des eaux)
- **DSF (compatibilité réciproque sur les objectifs environnementaux)**
- Documents d'urbanisme : SCOT et PLU/PLUi
- SRADDET, schéma régional des carrières ...
- SAGE
- Autorisation loi sur l'eau pour les installations, ouvrages, travaux (IOTA) et activités et installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) ...

Le SDAGE ne peut pas contredire ni suppléer **le cadre réglementaire existant** ; il ne peut pas :

- **s'opposer à l'application** de la réglementation
- **modifier** des procédures, des seuils, des contenus de dossiers **fixés réglementairement**
- concerner des dispositions réglementaires prises dans des domaines autres que l'eau

Le SDAGE ne peut pas porter atteinte à la libre administration des collectivités territoriales



Un SDAGE 2028-2033 plus stratégique



Un SDAGE qui doit marquer une rupture

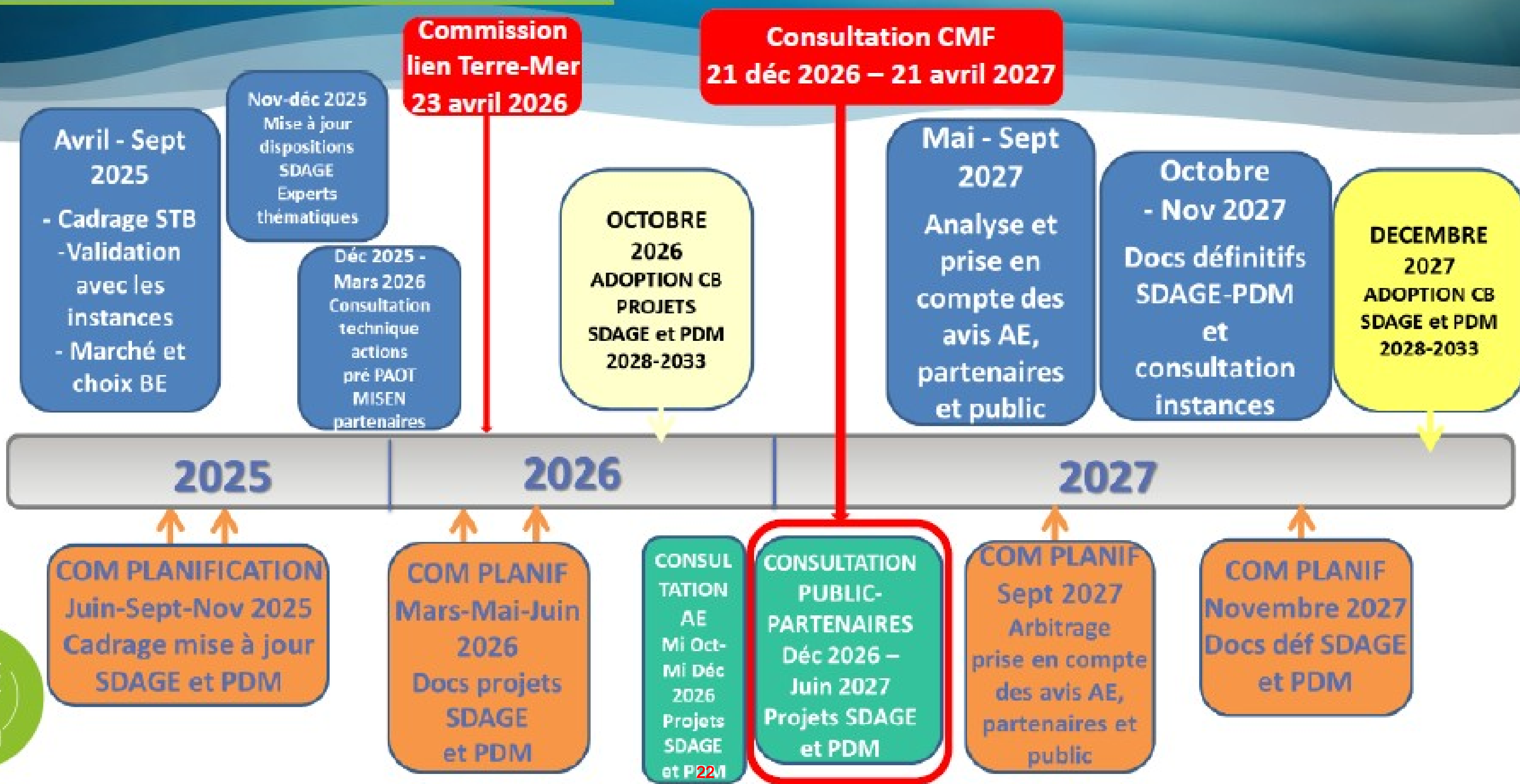
- Proposer une **vision stratégique** pour la politique de l'eau du bassin au regard des enjeux identifiés dans les questions importantes et l'Etat des lieux

Un document plus resserré, plus stratégique, plus opérationnel

- Recentré sur la plus-value réelle du SDAGE sans régression en termes d'objectifs et consolidée juridiquement
- Précisé sur son **opérationnalité** : objectifs et/ou modalités de mise en œuvre et/ou acteurs ciblés et/ou périmètre et/ou échéances
- Amélioré sur sa **lisibilité** : rassemblement de la sensibilisation et de la connaissance à un seul endroit, allègement des rappels réglementaires (nécessité de conserver de la visibilité, ex : directive nitrates)/zooms pédagogiques, regroupement de certains sujets/thématiques (ex : gestion du foncier,...)
- Complété par des guides de lecture après l'adoption du SDAGE (par type d'outil - SAGE, urbanisme, etc. et/ou par type d'acteur, et/ou de milieu)



Un calendrier contraint



PROJET

SDAGE
PDM
2028-2033

Chapitre 4 Orientations / dispositions SDAGE Adour-Garonne



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ

eau

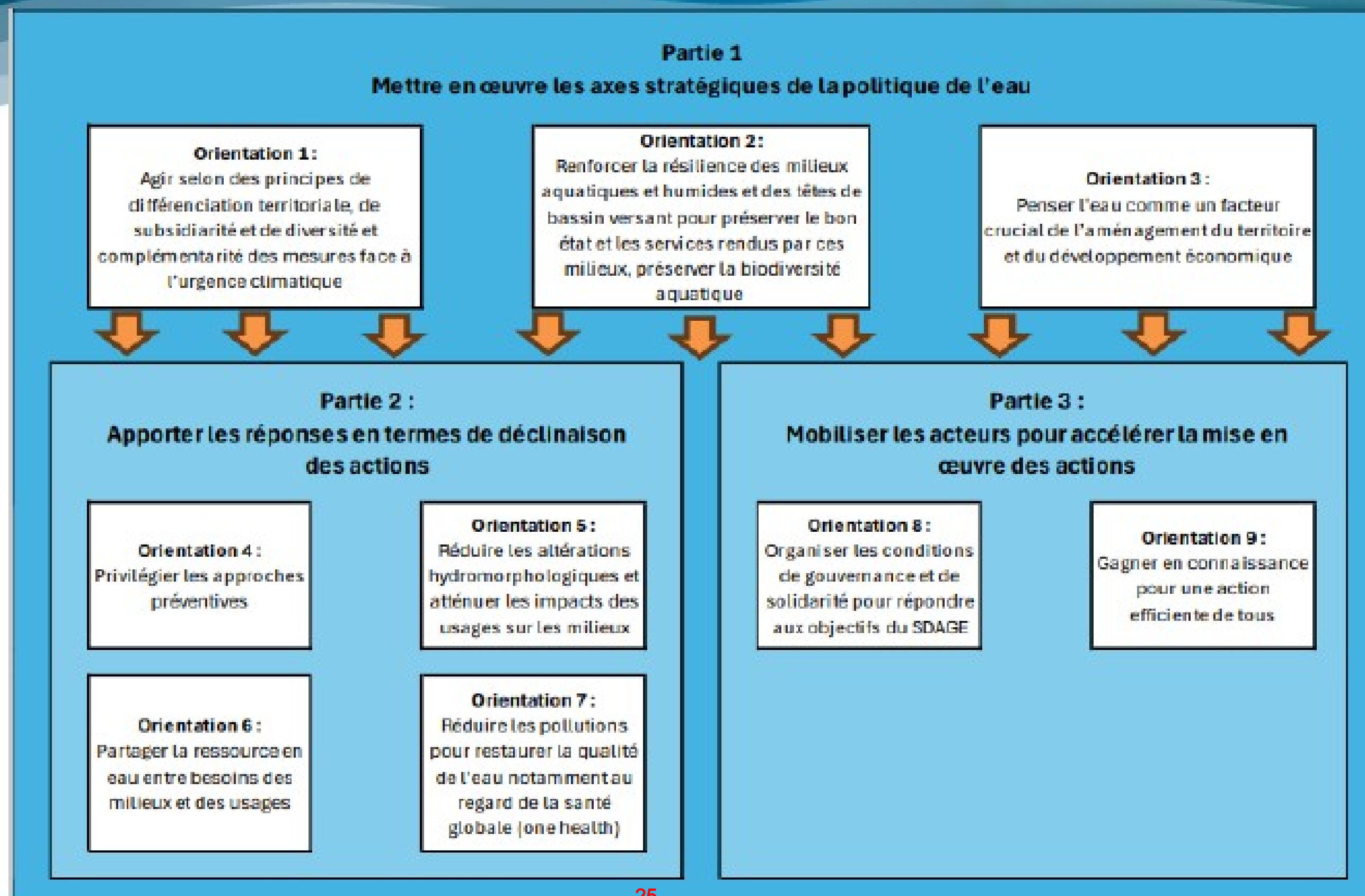
GRAND SUD-OUEST
COMITÉ DE BASSIN ADOUR-GARONNE

Un SDAGE 2028-2033 en 4 chapitres

- **Un chapitre introductif 1 sur l'objet et la portée du SDAGE**
- **Un chapitre 2 sur le bilan 2022-2027**
 - Dont un résumé de l'état des lieux qui permet de faire ressortir des types de masses d'eau, des territoires, des pressions prioritaires
- **Un chapitre 3 sur les objectifs environnementaux**
 - Objectifs d'atteinte de bon état en 2033
 - Autres objectifs
- **Le chapitre 4 : cœur du SDAGE autour de 9 orientations déclinées en dispositions**
- **Annexes**
 - Dont une **annexe entre objectifs environnementaux DSF Sud Atlantique/orientations SDAGE Adour Garonne**



Un chapitre 4 « Orientations » plus stratégique



Orientation 1 :

Agir selon des principes de différenciation territoriale, de subsidiarité et d'approche intégrée face à l'urgence climatique

Cette orientation établit un **cadre d'action** :

- **à décliner dans l'application des autres orientations**
- **fondé sur l'adaptation aux réalités territoriales et sur un changement d'échelle des politiques de l'eau**

Elle se décline en **6 dispositions** :

- **Différenciation territoriale** pour adapter les objectifs et les priorités d'actions dans le domaine de l'eau aux enjeux propres de chaque territoire (état, caractéristiques environnementales, socio économiques, etc.)
 - **Subsidiarité** pour mettre en œuvre la politique de l'eau au niveau territorial le plus pertinent et le plus proche des enjeux en respectant le cadre fixé par le SDAGE et la réglementation
- > sur ces deux premiers principes, demande de déclinaison au travers de **démarches territorialisées (SAGE, etc.)**
- **Combinaison simultanée d'actions variées** : sobriété des usages, SFN, aménagement du territoire, infrastructures matérielles, gouvernance,...
 - **Mise en œuvre d'actions flexibles, réversibles, progressives** et si possible **réversibles et résilientes** face aux changements majeurs
 - **Accélération de la mise en œuvre des actions prioritaires**, adaptation durable, innovation dans les pratiques et ingénierie locale renforcée



Orientation 2 :

Renforcer la résilience des milieux aquatiques et humides et des têtes de BV pour préserver le bon état et les services rendus par ces milieux, préserver la biodiversité aquatique

Cette orientation vise à **préserver les milieux aquatiques et humides mais aussi les services qu'ils rendent** (amélioration de la qualité de l'eau par filtration naturelle, limitation de l'érosion, stockage du carbone et maintien d'une biodiversité riche) pour permettre leur **résilience aux effets du changement climatique**

Elle se décline en **2 sections et 7 dispositions** :

- **Préserver le bon état des têtes de bassin versant, des milieux aquatiques et humides à forts enjeux environnementaux et permettre leur résilience face au changement climatique (2 dispositions)**
- **Préserver la biodiversité aquatique (5 dispositions)**

Orientation 2 :

Renforcer la résilience des milieux aquatiques et humides et des têtes de BV pour préserver le bon état et les services rendus par ces milieux, préserver la biodiversité aquatique

Dispositions SDAGE Adour-Garonne en lien avec le DSF Sud Atlantique

- 2.1 **Préservation des têtes de bassin versant** et les services rendus par ces milieux/ Préservation des milieux aquatiques à forts enjeux écologiques
- 2.2 Prise en compte de ces milieux et des **zones humides** dans l'action publique
- 2.3 et 2.4 Mise en œuvre d'une **gestion piscicole et halieutique** de manière cohérente avec la préservation des milieux aquatiques et déclinée dans les outils de gestion intégrée / Assurer la préservation de **zones majeures de frayères**
- 2.5 et 2.6 Préservation des **habitats naturels utilisés par les espèces menacées** et prévention de l'introduction/atténuation de la propagation des **espèces exotiques envahissantes**
- 2.7 Préservation des **poissons migrateurs amphihalins** et leur accès aux habitats fonctionnels, en tenant compte du changement climatique



Orientation 3 :

Penser l'eau comme un facteur crucial de l'aménagement du territoire et du développement économique

Cette orientation vise à intégrer l'eau dans toutes les politiques structurantes du territoire et demande :

- **La conciliation des enjeux sectoriels dans la recherche de l'intérêt général**
- **La conciliation des politiques de l'eau et celles influençant l'aménagement du territoire**
- **L'articulation des enjeux de l'eau avec la déclinaison des politiques de développement**
 - **Souveraineté énergétique ou alimentaire, réindustrialisation, aménagement du territoire et accueil des populations**
 - **Aménagement des BV permettant la résilience face au CC**
 - **Gestion durable de l'eau intégrée dans les documents d'urbanisme**
 - **Prise en compte des enjeux de l'eau dans le développement des activités économiques**

Cette orientation se décline en 4 sections et 21 dispositions



Orientation 3 :

Penser l'eau comme un facteur crucial de l'aménagement du territoire et du développement économique

Dispositions SDAGE Adour-Garonne en lien avec le DSF Sud Atlantique

- 3.6 Mise en œuvre des principes du ralentissement dynamique
- 3.7 Limitation de l'imperméabilisation nette
- 3.8 Respect des **fonctionnalités des milieux aquatiques** dans l'utilisation des sols
- 3.9 Préservation-restauration des zones humides dans la planification locale
- 3.11 Etudier des scénarii alternatifs aux **ouvrages de protection contre les inondations**
- 3.14 Solutions de l'assainissement et de l'alimentation en eau en amont des projets d'urbanisme/développement
- 3.17, 3.18, 3.19 **Développement économique intégrant les enjeux de l'eau** et du changement climatique : agriculture, énergie, **tourisme** (nouvelles dispositions)
- 3.20 Renforcer la préservation de la ressource en eau dans les schémas régionaux des carrières
- **3.21 Sur le littoral, concilier développement des activités économiques et enjeux de l'eau** (nouvelle disposition en partie)



Orientation 4 : Privilégier les approches préventives

Cette orientation préconise d'agir à la source pour réduire les pollutions résultant des activités humaines :

- **Réduction des pollutions** (macropolluants, micropolluants, gestion des eaux pluviales) **et des déchets à la source**
- **Réduction de l'utilisation des intrants et le développement des démarches de valorisation des productions agricoles issues de l'agroécologie ou à bas niveau d'intrants**
- **Sobriété des usages avec une utilisation rationnelle et économe de la ressource en eau**
- **Conception le plus en amont possible des projets compatibles avec la préservation des milieux aquatiques et humides**

Cette orientation se décline en 3 sections et 7 dispositions



Orientation 4 : Privilégier les approches préventives

Dispositions SDAGE Adour-Garonne en lien avec le DSF Sud Atlantique

- 4.1 Réduction des **pollutions ponctuelles macropolluants et micropolluants à la source**
- 4.2 Gestion des **pollutions dues au ruissellement d'eau pluviale à la source**
- 4.3 Amélioration des **pratiques et réduction de l'utilisation d'intrants**
- 4.4 Développement des **démarches de valorisation des productions agricoles** issues de l'agroécologie ou à bas niveau d'intrants
- 4.5 **Prévention du rejet de déchets vers le cycle de l'eau**
- 4.7 Conception **le plus en amont possible des projets compatibles avec la préservation des milieux aquatiques et humides**



Orientation 5 :

Restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides, réduire les altérations hydromorphologiques et atténuer les impacts des usages sur les milieux

Cette orientation met l'accent sur la restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques et humides et la réduction des altérations hydromorphologiques de ces milieux :

- **Gérer durablement et restaurer les cours d'eau en respectant la dynamique fluviale, les équilibres écologiques et les fonctions naturelles à l'échelle des bassins versants (5 dispositions)**
- **Restaurer les continuités écologiques (piscicole et sédimentaire) et régénérer une dynamique sédimentaire sur les tronçons de cours d'eau (4 dispositions)**
- **Atténuer les impacts des usages sur les milieux aquatiques et humides (9 dispositions)**

Cette orientation se décline en 3 sections et 18 dispositions



Orientation 5 :

Restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides, réduire les altérations hydromorphologiques et atténuer les impacts des usages sur les milieux

Dispositions SDAGE Adour-Garonne en lien avec le DSF Sud Atlantique

- 5.1 Restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques et humides, de leurs bassins versants et du littoral
- 5.3 Assurer la **compatibilité des projets relatifs aux travaux en cours d'eau et sur le littoral**, et favoriser les aides publiques
- 5.4 Gérer et valoriser **les déchets et les bois flottants**
- 5.6 Mettre en œuvre la **restauration de la continuité écologique**
- 5.7 Améliorer la **gestion sédimentaire des retenues** des tronçons à déficit sédimentaires
- 5.8 Renforcer la **prise en compte des objectifs environnementaux pour les activités d'extractions de granulats**
- 5.9 Limiter les incidences de la navigation et des activités nautiques en milieu fluvial et estuarien
- 5.10 Atténuer les impacts de la production hydroélectrique sur les milieux aquatiques et humides
- 5.16 **Éviter, réduire ou, à défaut, compenser l'atteinte** aux fonctions des **zones humides**



Orientation 6 : Partager la ressource en eau entre besoins des milieux et des usages

Cette orientation vise à **agir pour une gestion équilibrée des ressources en eau à l'échelle du bassin :**

- **Objectifs et moyens d'une gestion structurelle de l'eau visant un équilibre quantitatif :**
 - Encadrement selon des méthodes et modalités communes de bassin de la définition de valeurs de débits et niveaux piézométriques de référence
 - Identification des territoires concernés par des déséquilibres quantitatifs et des vulnérabilités sur les quantités d'eau disponibles sur lesquels agir en priorité
 - Réaffirmation du déploiement d'outils tels que les SAGE et les projets de territoire pour la gestion de l'eau incluant des programmes d'actions
 - Recherche d'un mix de solutions : sobriété, solutions fondées sur la nature et optimisation voire, si pertinent, création de nouveaux stockages d'eau
 - Renforcement de la protection des ressources en eau souterraine
- **Objectifs et moyens d'une gestion adaptée chaque année des périodes d'étiage incluant la gestion des crises sécheresse**

Cette orientation se décline en **2 sections et 20 dispositions**



Orientation 6 :

Partager la ressource en eau entre besoins des milieux et des usages

Dispositions SDAGE Adour-Garonne en lien avec le DSF Sud Atlantique

- 6.2 Évaluer et réviser le cas échéant les valeurs de référence en cours de SDAGE
- 6.5 Mettre en œuvre des **démarches de gestion concertées en faveur de l'équilibre quantitatif**
- 6.6 Mettre en œuvre un **mix de solutions renforcé pour atteindre l'équilibre quantitatif** : sobriété, solutions fondées sur la nature et optimisation voire, si pertinent, création de nouveaux stockages d'eau
- 6.13 Encourager l'**utilisation des eaux non conventionnelles**



Orientation 7 :

Réduire les pollutions pour restaurer la qualité de l'eau

Cette orientation précise les modalités de gestion des pollutions résultant des activités humaines pour améliorer la qualité de l'eau dans une logique santé-environnement :

- Réduction des rejets de macropolluants et micropolluants en prenant en compte le changement climatique
- Déploiement des bonnes pratiques respectueuses de la qualité des eaux et des milieux aquatiques pour réduire les pollutions d'origine agricole et assimilée
- Protection renforcée de la ressource en eau pour l'alimentation en eau potable
- Gestion des déchets dans l'eau et sur le littoral

Cette orientation se décline en 4 parties et 12 dispositions



Orientation 7 : Réduire les pollutions pour restaurer la qualité de l'eau

Dispositions SDAGE Adour-Garonne en lien avec le DSF Sud Atlantique

- 7.1 et 7.2 **Réduire les pollutions macro et micropolluants** : prise en compte du cumul des impacts des pressions et du changement climatique – traitement des STEP les plus importantes ou situées dans les zones à enjeux micropolluants
- 7.3 **Réduire les pollutions dues au ruissellement d'eau pluviale** : mise en œuvre de plans de gestion intégrée des eaux résiduaires urbaines pour agglomérations 100 000 EH d'ici 31 décembre 2033
- 7.4 Réduire les rejets des systèmes d'assainissement domestique par temps de pluie
- 7.5 **Accompagner les infrastructures agroécologiques** pour limiter l'érosion des sols et le transfert d'éléments polluants
- 7.6 **Gestion du foncier : élargissement à un mix d'outils** (acquisition foncière, obligations réelles environnementales, baux ruraux,...)
- 7.7 **Réduire l'impact des phytosanitaires** : référence à la stratégie Ecophyto 2030
- 7.8 Cibler les interventions publiques de lutte contre les pollutions diffuses agricoles
- 7.12 **Gérer et valoriser les déchets dans l'eau et sur le littoral**



Orientation 8 : Organiser les conditions de gouvernance et de solidarité

Cette orientation vise à renforcer la gouvernance locale et territoriale de l'eau en précisant le rôle des acteurs, en encourageant le développement des SAGE et en assurant une péréquation financière et solidaire :

- Encourager la structuration de la gouvernance pour répondre aux enjeux du territoire, notamment au regard du changement climatique (2 dispositions)
- Développement des SAGE (à identifier, en émergence ou mis en œuvre), réaffirmation du rôle des EPAGE, renforcement du rôle des EPTB (2 dispositions)
- Organiser la péréquation dans le cadre de la solidarité territoriale, dans le cadre des enjeux du bassin : interdépendance territoriales, solidarité amont/aval et aval/amont, principe du pollueur-payeur, sensibilité au changement climatique, etc. (4 dispositions)

Cette orientation se décline en 3 sections et 8 dispositions



Orientation 8 : Organiser les conditions de gouvernance et de solidarité

Dispositions SDAGE Adour-Garonne en lien avec le DSF Sud Atlantique

- 8.1 Renforcer la **cohérence et la solidarité territoriales**
- 8.2 Renforcer la **gouvernance de l'eau par une organisation cohérente des EPTB et des EPAGE**
- 8.4 Renforcer la **mise en œuvre et la cohérence des SAGE** dans un contexte de changement climatique



Orientation 9 :

Gagner en connaissance pour une action efficiente de tous

Cette orientation vise à mieux connaître et mieux impliquer les usagers pour favoriser le passage à l'action et le changement de pratiques :

- Mieux connaître, mieux comprendre pour mieux gérer (6 dispositions)**
- Renforcer la communication, la sensibilisation et la formation (1 disposition)**
- Suivre et évaluer les politiques publiques dans le domaine de l'eau couvrant les trois dimensions du développement durable (3 dispositions)**

Cette orientation se décline en 3 sections et 10 dispositions



Orientation 9 : Gagner en connaissance pour une action efficiente de tous

Dispositions SDAGE Adour-Garonne en lien avec le DSF Sud Atlantique

- 9.1 Améliorer la **connaissance de l'impact du changement climatique** et sa diffusion
- 9.2 Améliorer la **connaissance des plans d'eau et des écosystèmes lacustres** a minima pour ceux de plus de 1000 m²
- 9.4 Améliorer la **connaissance des zones humides** avec des échéances proposées pour la réalisation des inventaires
- 9.6 Améliorer la **connaissance des pressions qui affectent les milieux aquatiques, humides et littoraux**
- 9.7 Faire **évoluer les pratiques de tous les usagers de l'eau**
- 9.9 Innover dans les **technologies de la surveillance**
- 9.10 Evaluer l'efficacité des politiques de l'eau



PROJET

SDAGE

PDM

2028-2033

Programme De Mesures



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



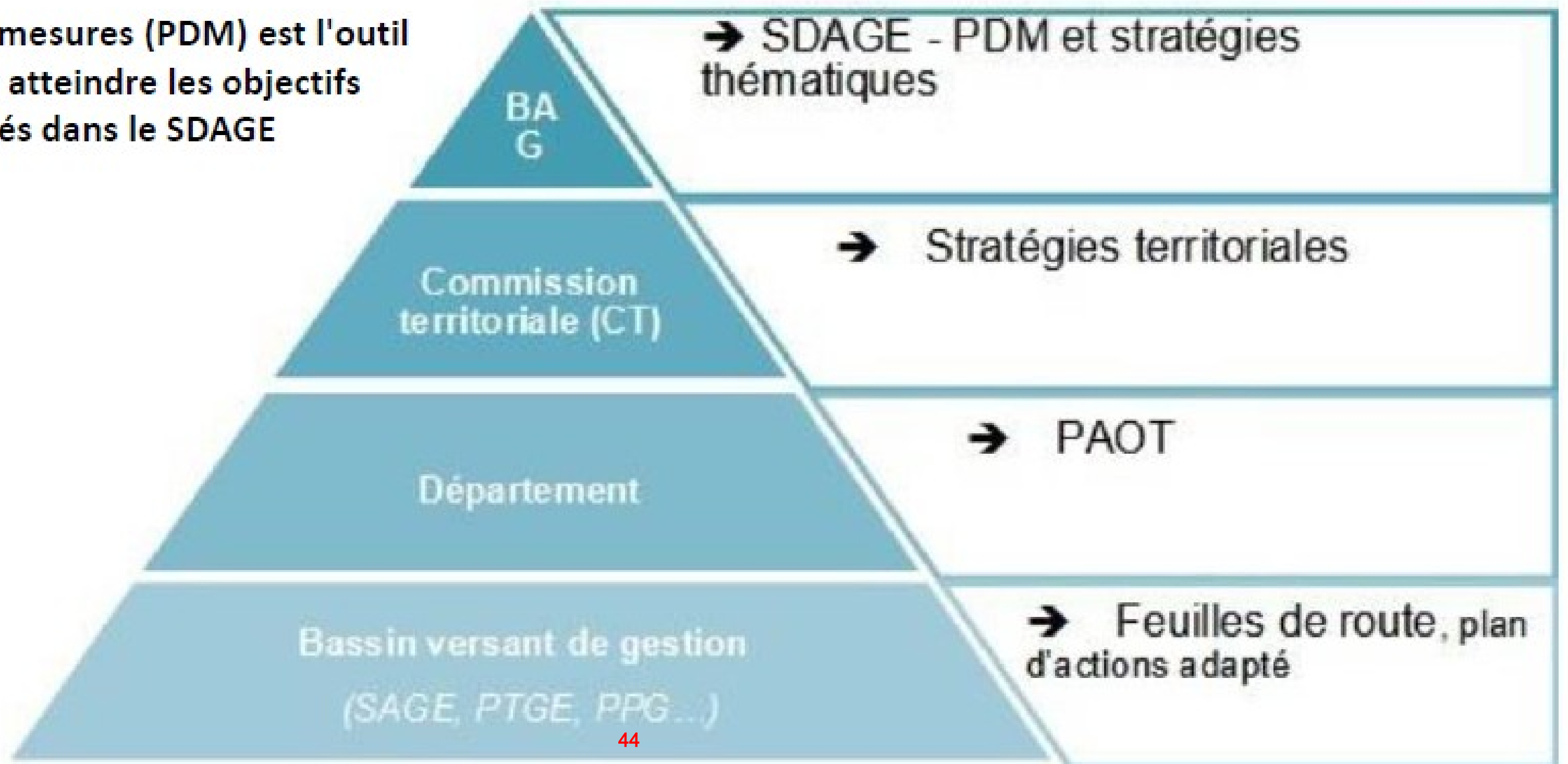
OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ

eau

GRAND SUD-OUEST
COMITÉ DE BASSIN ADOUR-GARONNE

Articulation des documents de planification

Le programme de mesures (PDM) est l'outil opérationnel pour atteindre les objectifs d'état des eaux fixés dans le SDAGE



Articulation PDM et SDAGE 2028-2033

SDAGE → PDM : Le PDM doit permettre de répondre aux objectifs et aux échéances du SDAGE (objectifs de bon état et autres objectifs réduction de substances, inversion des tendances, etc.)

- Les travaux préparatoires du SDAGE permettent déjà d'identifier des dispositions pouvant être traduites directement en actions
- Les masses d'eau en état moins que bon pré-identifiées comme pouvant potentiellement atteindre le bon état en 2033 dans les objectifs du SDAGE vont faire l'objet d'une analyse approfondie afin de vérifier que des actions favorisant l'atteinte du bon état sont prévues dans les PAOT et traduites dans le PDM

PDM → SDAGE :

- Les mesures identifiées au cours des travaux préparatoires du PDM contribuent aussi à la définition d'objectifs environnementaux SDAGE réalistes (chapitre 3 du SDAGE)



Construction du PDM 2028-2033

Les mesures du PDM s'appuient sur le référentiel national

Elles rassemblent :

- **Des mesures de base correspondant à l'application de la réglementation**
- **Des mesures territorialisées nécessaires, réalistes et prioritaires proposées par les MISEN**
 - Leur identification est issue du travail de mise à jour des actions des PAOT 2028-2033 en lien avec les pressions significatives de l'état des lieux 2025
 - Avec des priorités cohérentes pour garantir l'homogénéité du PDM entre les territoires (prévues par la note de cadrage PAOT 2028-2033 du STB)
 - Suivi de l'avancement par chaque MISEN au niveau des bassins versants de gestion (BVG) puis rassemblement en indicateurs à l'échelle des commissions territoriales

Contenu du PDM 2028-2033

Chapitres généraux du PDM :

- Présentation du cadre réglementaire
- Modalités de mise à jour à partir de l'état des lieux 2025
- Association des maîtres d'ouvrage
- Utilisation d'une échelle géographique BVG adaptée aux actions, facilitant le lien avec les PAOT

Chapitres territorialisés à l'échelle des 8 commissions territoriales et des 141 BVG :

- Présentation du territoire
- Principaux enjeux
- Mesures identifiées



Ordre du jour

- **Gouvernance et appel à candidatures pour la présidence**
- **Projet de feuille de route pour l'amélioration de la qualité des eaux littorales**
- **Travaux conjoints menés entre l'Agence de l'eau Adour-Garonne et la DIRM Sud-Atlantique pour articuler les objectifs environnementaux du Document stratégique de façade Sud-Atlantique et les dispositions et orientations du SDAGE**
- **Présentation du projet de SDAGE du bassin Adour-Garonne mis à jour au stade de son avancement (Agence de l'eau Adour-Garonne et DREAL Occitanie)**
- **Présentation du plan de gestion du risque inondation (PGRI) mis à jour au stade de son avancement (DREAL Occitanie)**
- **Présentation du projet de SDAGE du bassin Loire-Bretagne mis à jour au stade de son avancement (Agence de l'eau Loire-Bretagne)**

Sommaire

- 1. Directive inondation**
- 2. Mise à jour du PGRI Adour-Garonne 2022-2027 pour la période 2028-2033**
 - 2.1. Calendrier et méthodologie de révision**
 - 2.2. Dispositions “littoral”**
- 3. Suite des travaux pour la mise à jour du PGRI 2028-2033**



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

Séver
Agulh
Falmah

PRÉFET COORDONNATEUR
DU BACON ACCOMPAGNÉ

1. Directive inondation

Mise en œuvre de la Directive Inondation

Directive inondation
du 23 oct. 2007

Niveau
européen

Cadre général dans
lequel les Etats membres
définissent leur politique
de gestion des risques
d'inondation

Stratégie nationale de
gestion des risques
d'inondation de 2011

Niveau
national

Cadre national pour les
PGRI et leurs
déclinaisons territoriales

Plan de gestion des
risques d'inondation

District
Adour-
Garonne

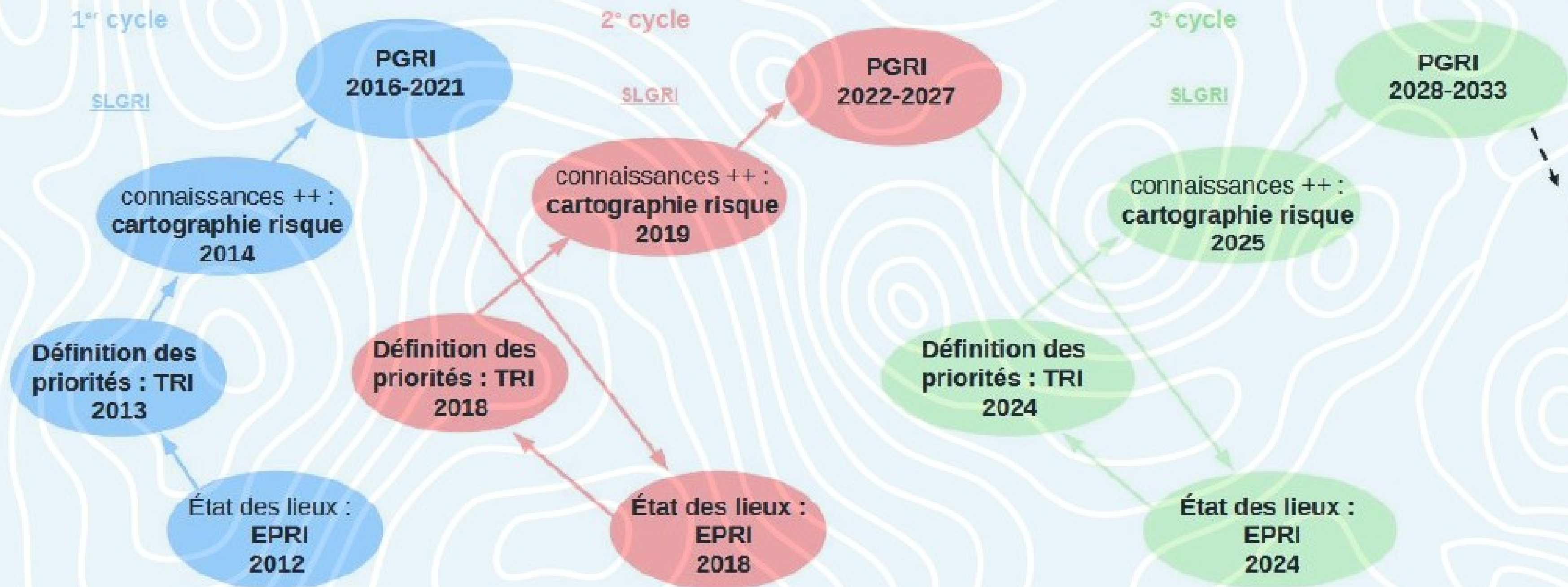
Grands principes de
planification au niveau
du bassin

Stratégies locales de
gestion des risques
d'inondation

Niveau TRI
et bassins
versants

Stratégies locales
et programmes
d'actions

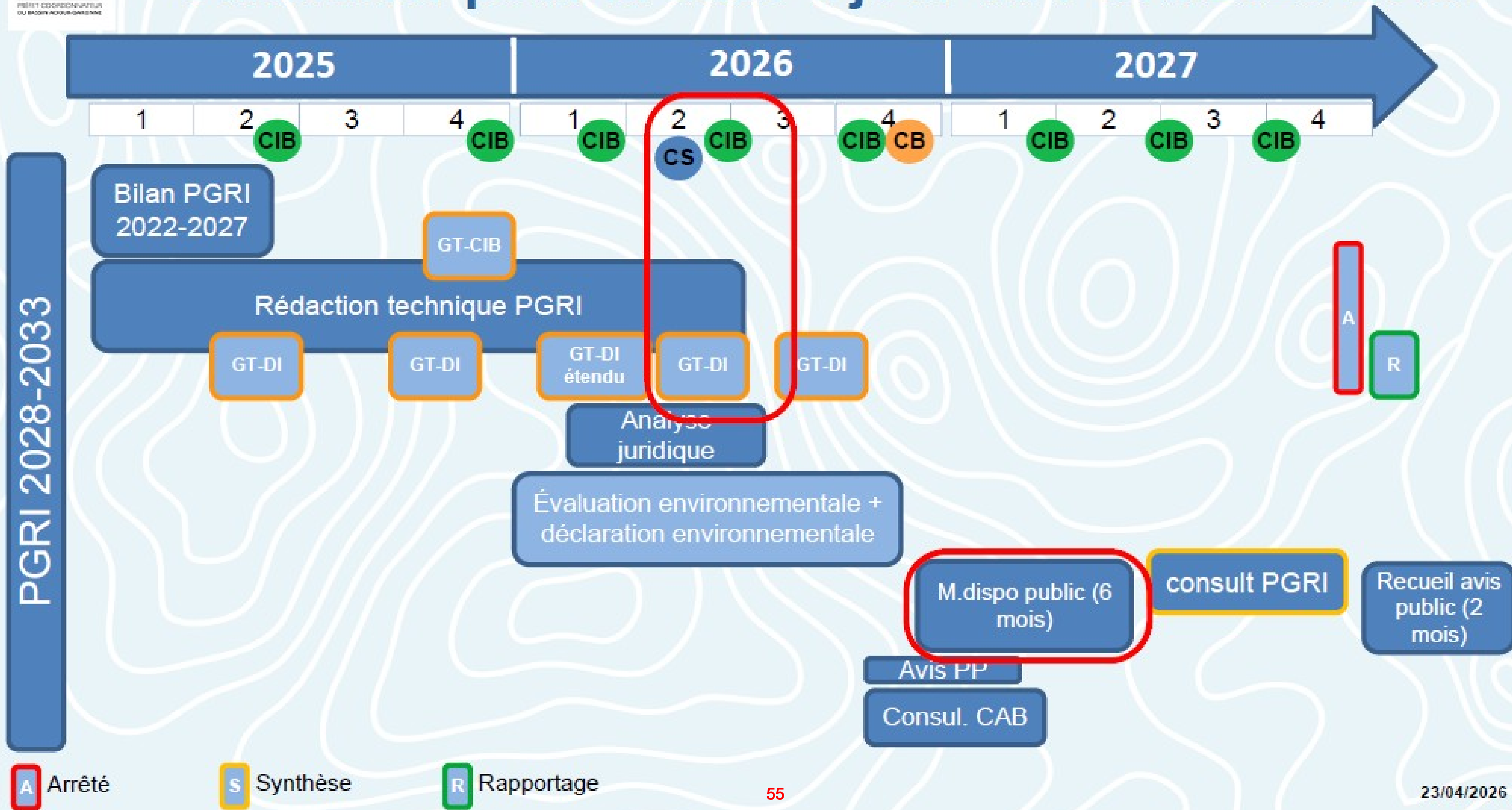
Cycles de la Directive Inondation



2. Mise à jour du PGRI 2022-2027 pour la période 2028-2033

2.1. Calendrier et méthodologie de révision

Calendrier pour la mise à jour du PGRI 2028-2033



Articulation PGRI - DSF

- **PGRI : document de référence** qui permet d'orienter et d'organiser la politique de gestion des risques d'inondation sur le bassin. Il vise à réduire les conséquences dommageables des inondations sur la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique ;
- les **phénomènes d'inondation affectent directement le littoral et le milieu marin** (qualité des eaux, effets sur les habitants et sur les espèces marines, déchets) ;
- le PGRI est compatible avec les objectifs environnementaux du DSF
- le DSF et le PGRI sont deux documents de planification dont les périmètres et champs d'action se recouvrent partiellement :
 - transversalité recherchée entre les deux documents
 - le PGRI intègre dans ses objectifs stratégiques certaines dispositions qui concernent directement le littoral ou qui contribuent aux objectifs du plan d'action du DSF
- **Portée** du PGRI :
 - document de planification stratégique transversale pour une durée de 6 ans ;
 - s'impose dans un rapport de compatibilité aux PPRi, ScoT, PLU(i), SRADDET, SAR, décisions administratives dans le domaine de l'eau, autorisations d'endiguement ;
 - la compatibilité impose aux destinataires de la norme (ScoT, PPRi, SDAGE, SAGE, PAPI) non pas de se conformer scrupuleusement à chacune de ses clauses mais d'en respecter les principes et orientations. Ne doit pas être contraire ;
 - pour le PGRI, cela induit que la rédaction de la disposition puisse s'interpréter comme laissant cette marge de liberté ;

Principes directeurs de la révision du PGRI

- Logique de **continuité** et de **stabilité** des documents dans la révision ;
- Principe d'**actualisation** lorsque nécessaire ;
- Poursuivre la recherche de **synergies** entre SDAGE et PGRI afin de garantir une cohérence d'ensemble des documents :
 - maintien de mesures communes ;
 - indicateurs de suivi pertinents, ... ;
- Démarche de **simplification** du document et d'amélioration de son **appropriation** par les acteurs (dispositions sous formes de fiche-type, rédaction pédagogique, guide de lecture associé au document principal du PGRI, ...)
- Améliorer **l'opérationnalité** des dispositions (ciblage des objectifs, des acteurs, spatialisation, horizons temporel, indicateurs de suivi pertinents, ...).

2.2. Dispositions “littoral”

Plan PGRI V1.2

OS 1 : Renforcer les solidarités et mobiliser les acteurs

OS 2 : Poursuivre l'amélioration de la connaissance et de la culture du risque inondation en mobilisant tous les outils et les acteurs concernés




OS 3 : S'organiser pour anticiper la crise et l'après-crise

OS 4 : Réduire la vulnérabilité via un aménagement durable des territoires

OS 5 : Préserver ou reconquérir les zones naturelles au service des inondations

OS 6 : Améliorer la gestion des ouvrages de protection contre les inondations ou les submersions

Focus littoral

- **D 2.2 : Affiner la connaissance des aléas et de la vulnérabilité sur le littoral**
- **D 3.3 : Améliorer l'anticipation des événements de pluies intenses en montagne et sur le littoral et renforcer l'usage des services d'avertissement existant**
- **D 5.4 : préserver et améliorer la gestion de l'équilibre hydro-sédimentaire sur le littoral**
- **D 5.7 : gérer et valoriser les déchets et les bois flottants** 
- **D 5.8 : Justifier les travaux en cours d'eau ou sur le littoral** 
- **D 5.10 : restaurer les fonctions naturelles des cours d'eau, des bassins versants et du littoral** 

D 2.2: Affiner la connaissance des aléas et de la vulnérabilité sur le littoral

Objectif	Améliorer la prise en compte du changement climatique dans la connaissance des aléas et de la vulnérabilité sur le littoral
Source de la disposition	Bilan du PGRI 2022-2027 : constat des GEMAPIens et des services de l'Etat au niveau local Constat tiré de l'EPRI 2024 : lacunes de connaissances au niveau bassin sur l'aléa ruissellement
Acteurs concernés	État et établissements publics, collectivités et leurs groupements compétents en matière de GEMAPI, syndicats, porteurs de PAPI, porteurs de SLGITC
Spatialisation	littoral Atlantique, Nouvelle-Aquitaine, Charente-Maritime
Lien DSF	9.1 "Prendre en compte les risques naturels dans la planification pour des territoires locaux plus résilients" 12.2 "Assurer une collecte des données partagée et une meilleure valorisation des connaissances" D07 "Limiter les modifications des conditions hydrographiques (par les activités humaines) qui soient défavorables au bon fonctionnement de l'écosystème"

D 3.3 : améliorer l'anticipation des événements de pluie intense, en particulier en montagne et sur le littoral et renforcer l'usage des services d'avertissement existants

Objectif	Améliorer la prévision des événements intenses en secteur particulièrement sensible (notamment sur le littoral et en montagne)
Source de la disposition	Bilan du PGRI 2022-2027 : constat des GEMAPIs et des services de l'Etat au niveau local
Acteurs concernés	État et établissements publics, collectivités et leurs groupements compétents en matière de GEMAPI, Meteo-France
Spatialisation	échelle locale complète, secteurs littoraux et de montagne
Lien DSF	9.1 12.2

D 5.4 : préserver et améliorer la gestion de l'équilibre hydro-sédimentaire sur le littoral

Objectif	Préserver et améliorer la gestion de l'équilibre hydro-sédimentaire sur le littoral
Source de la disposition	Bilan du PGRI 2022-2027 : constat des GEMAPIens et des services de l'Etat au niveau local PGRI Rhône Méditerranée
Acteurs concernés	Collectivités et leurs groupements compétents en matière de GEMAPI, en particulier porteuses de PAPI
Spatialisation	Littoral
Lien DSF	<p>9.1; D07</p> <p>D01-OM "réduire ou éviter les pressions générant des mortalités directes, du dérangement et la perte d'habitats fonctionnels importants pour le cycle de vie des oiseaux marins et de l'estran, en particulier pour les espèces vulnérables et en danger"</p> <p>D01-PC "limiter les pressions sur les espèces de poissons vulnérables ou en danger voire favoriser leur restauration et limiter le niveau de pression sur les zones fonctionnelles halieutiques d'importance"</p>

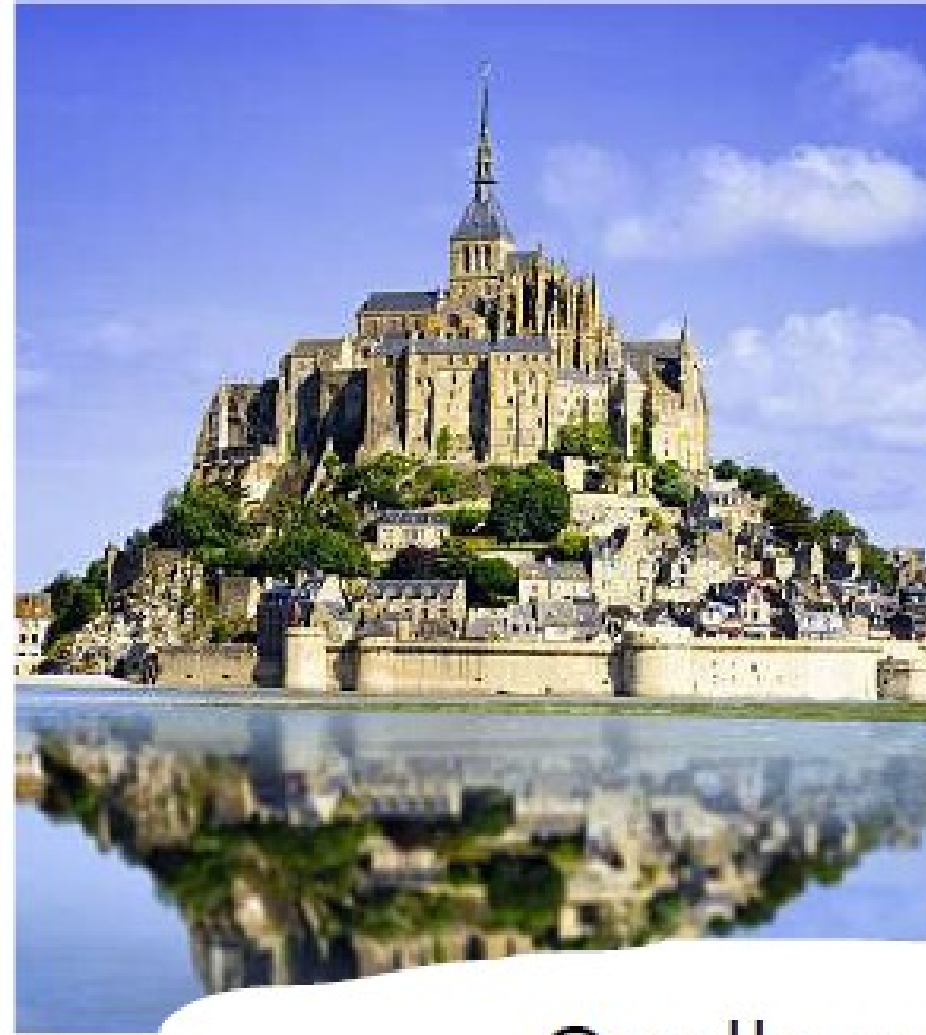
3. Suite des travaux pour la mise à jour du PGRI 2028-2033

Suites des travaux pour la CS lien terre-mer

- **Mise à disposition :**
 - projet de V1.2 du PGRI 2028-2033 ;
 - évaluation environnementale du PGRI 2022-2027 ;
 - bilan du PGRI 2022-2027.
- **Jusqu'au 6 mai :** retours de la CS lien terre-mer sur le projet de V1.2 du PGRI 2028-2033
- **Juillet 2026 :** avis de la CIB sur la V2 du projet de PGRI 2028-2033
- **Septembre 2026 :** avis de la CIB sur la V3 du projet de PGRI 2028-2033
- **Octobre 2026 :** avis du comité de bassin du la V3 du PGRI 2028-2033
- **Décembre 2026 :** consultation des parties prenantes du bassin et du public pour une durée de 6 mois

Ordre du jour

- **Gouvernance et appel à candidatures pour la présidence**
- **Projet de feuille de route pour l'amélioration de la qualité des eaux littorales**
- **Travaux conjoints menés entre l'Agence de l'eau Adour-Garonne et la DIRM Sud-Atlantique pour articuler les objectifs environnementaux du Document stratégique de façade Sud-Atlantique et les dispositions et orientations du SDAGE**
- **Présentation du projet de SDAGE du bassin Adour-Garonne mis à jour au stade de son avancement (Agence de l'eau Adour-Garonne et DREAL Occitanie)**
- **Présentation du plan de gestion du risque inondation (PGRI) mis à jour au stade de son avancement (DREAL Occitanie)**
- **Présentation du projet de SDAGE du bassin Loire-Bretagne mis à jour au stade de son avancement (Agence de l'eau Loire-Bretagne)**

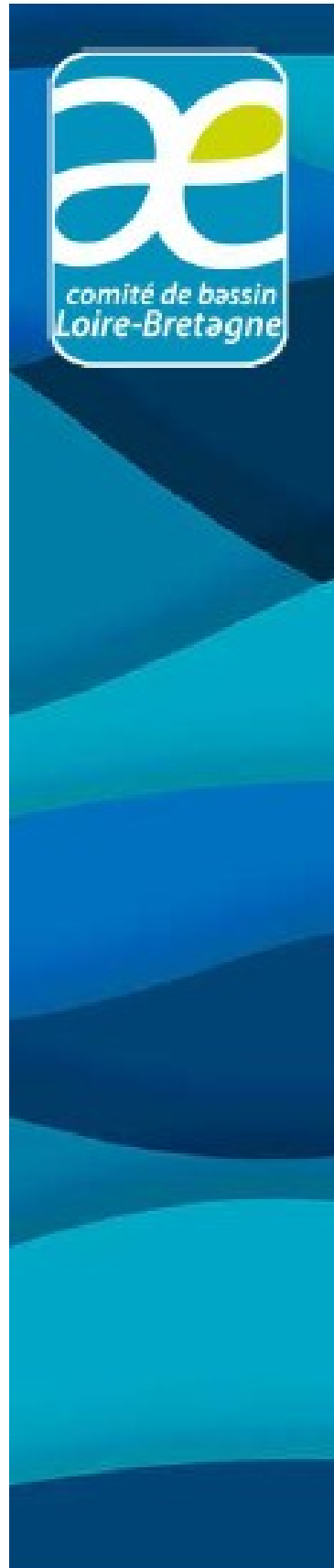


Quelle prise en compte du Littoral
dans le prochain Sdage Loire
Bretagne 2028-2033 ?

CMF Sud Atlantique

Commission spécialisée Lien Terre Mer

23/04/2026



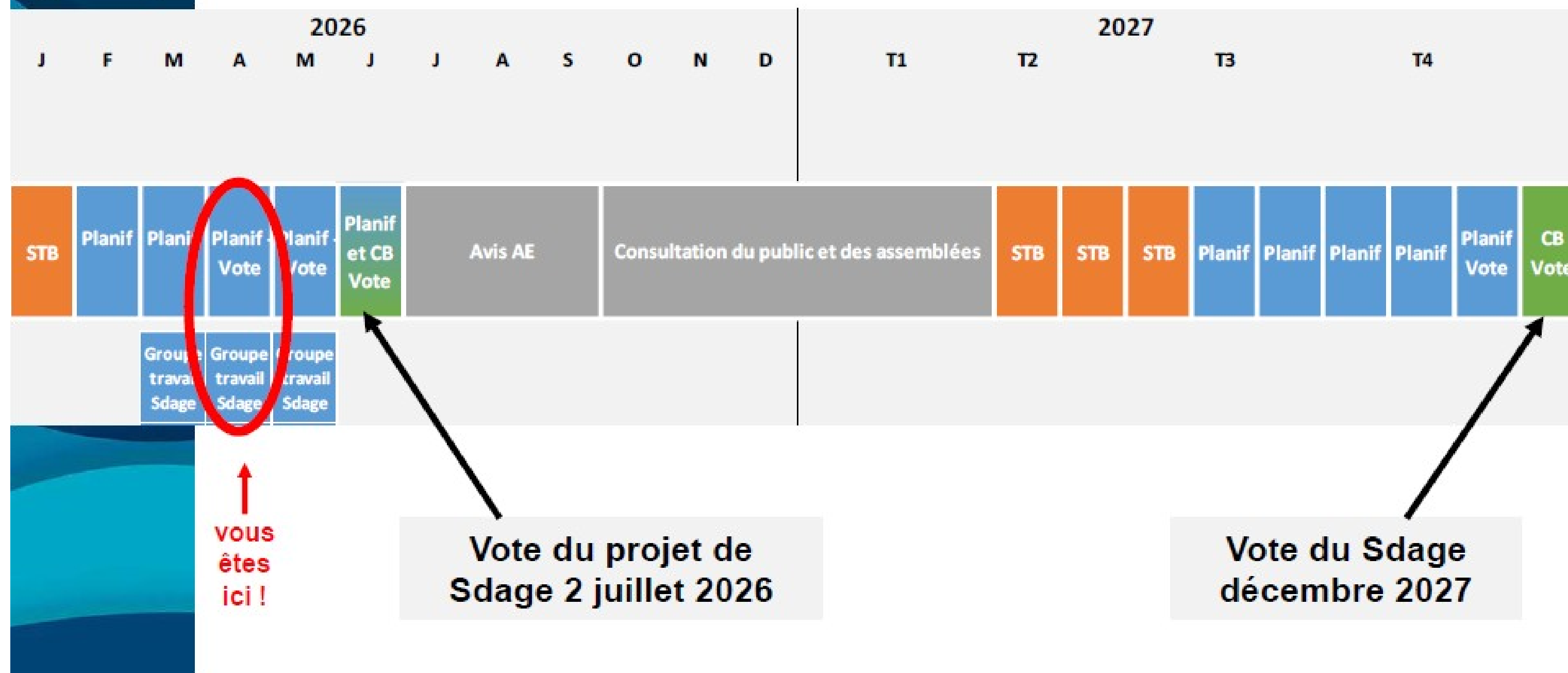
Quelle gouvernance ?

- Travaux de rédaction du volet littoral du Sdage effectué au sein de la **commission Littoral** du Comité de Bassin (pour le compte de la commission Planification)
- Commission Littoral présidé par **Philippe LE GAL** (président du CNC)
- 2 à 3 Commissions Littoral / an
- Composition : 43 membres du CB issus des 4 collèges + 3 membres extérieurs au Comité de Bassin





Quel calendrier ?





Mandat du comité de bassin de juillet 2023

1. Approfondir la prise en compte du dérèglement climatique

Stratégie climat / connaissance (Explore 2)

2. Favoriser l'appropriation et la mise en œuvre du Sdage et son programme de mesures

Sdage réécrit plus court, plus lisible, en 7 chapitres pour les 7 enjeux avec une structure plus logique

3. Laisser aux territoires de Sage une plus grande souplesse dans la définition de certaines règles de gestion

Travail sur la subsidiarité, prise en compte des évolutions nationales, des HMUC...



Éléments de contexte

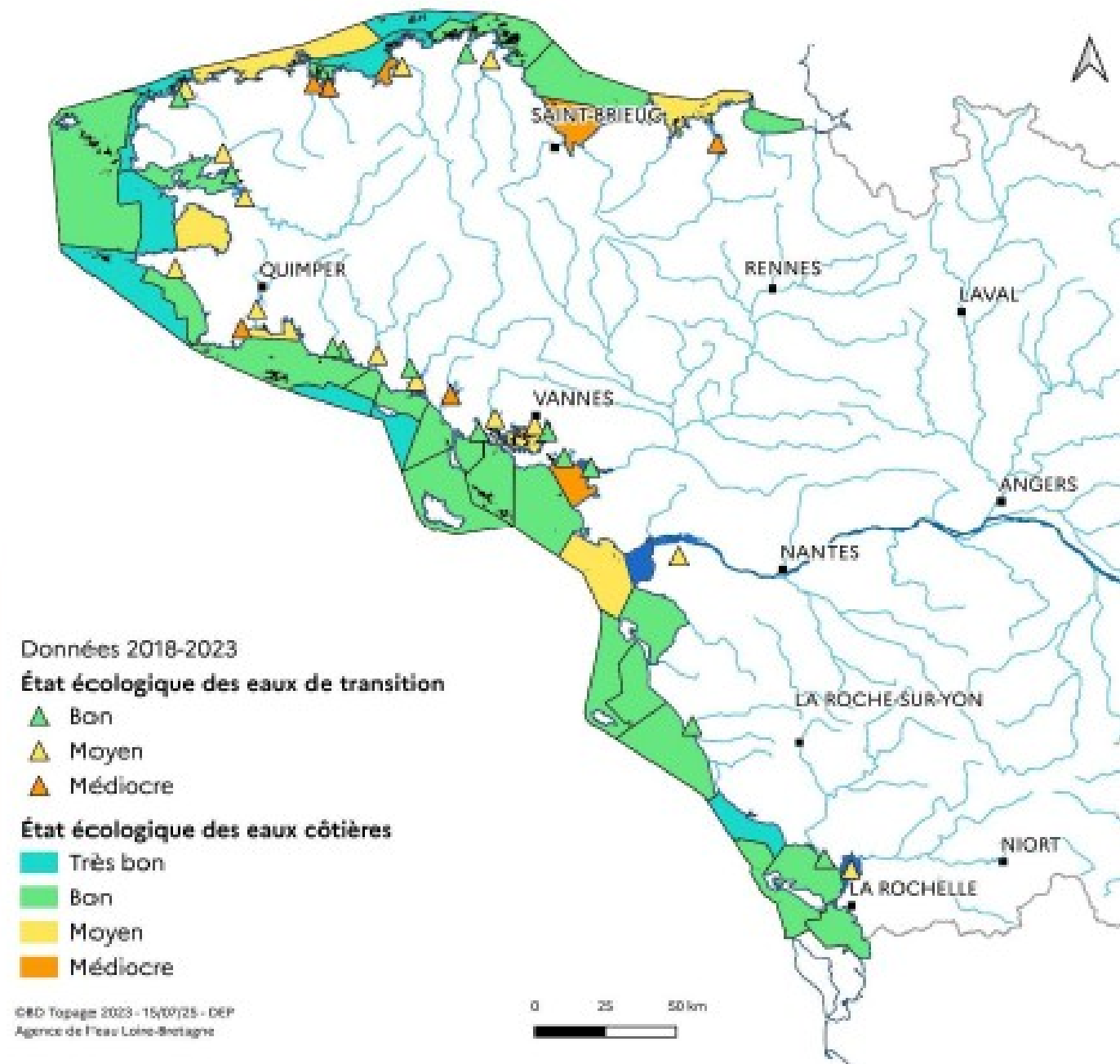
- Multiples fermetures pour cause de TIAC Norovirus
- Stratégie Nationale Mer et Littoral 2024-2030
- Suite du débat public « La Mer en Débat » organisé pr la CNDP et en particulier les attendus exprimés sur le lien Terre / Mer
- Annonces du CIMER (mai 2025) => Annonce de l'élaboration d'une feuille de route interministérielle pour une amélioration de la qualité des eaux côtières
- Annonces de l'UNOC (juin 2025)
- Adoption des Stratégies de Façade SA, NAMO et MEMN
- Etat des lieux Loire Bretagne 2025
- ...

Etat écologique des eaux littorales stable, avec 61% des masses d'eau en bon état

→ 40% d'estuaires en bon état
77% de masses d'eau côtières en bon état

→ Principales dégradations liées aux blooms d'algues vertes et de phytoplancton et à la dégradation des communautés de poissons dans les estuaires

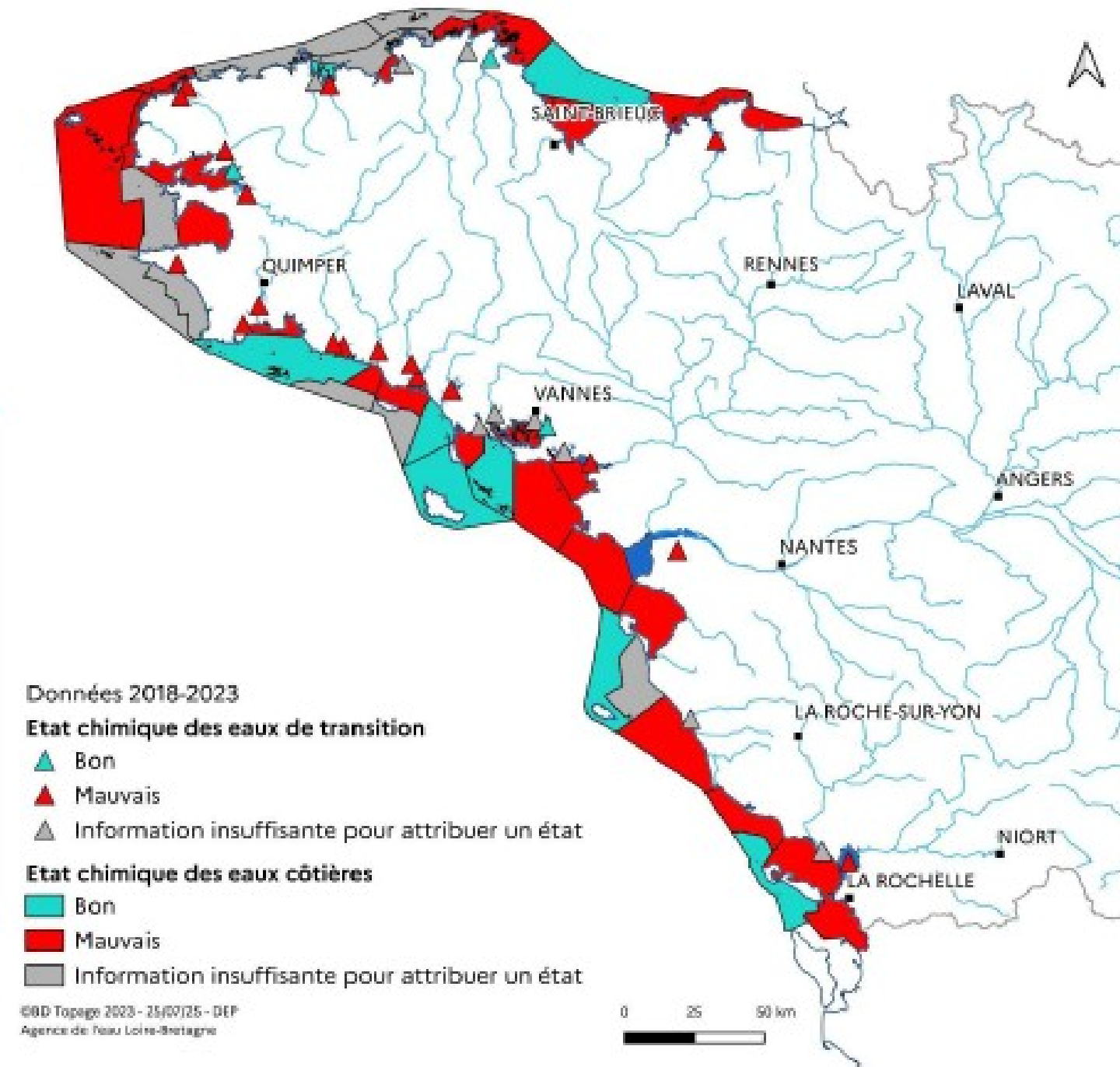
Etat des lieux 2025



Une connaissance renforcée de l'état chimique qui mène à de nouveaux déclassements

- *Principalement des molécules persistantes dans l'environnement, parfois interdites depuis plusieurs dizaines d'années*
- *Des situations contrastées sur le littoral Loire-Bretagne en lien avec la présence de pressions localement plus impactantes*

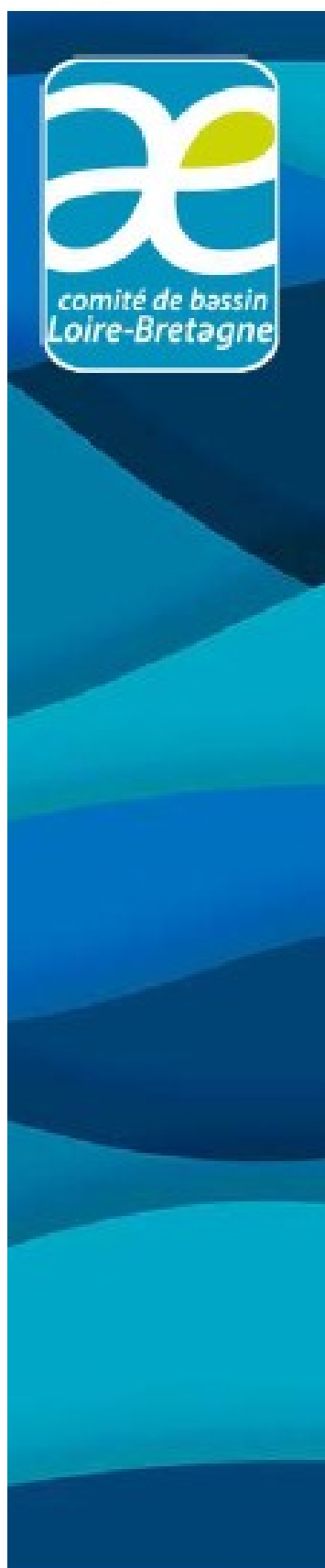
Etat des lieux 2025





Les 7 chapitres qui répondent aux 7 enjeux

1. Placer l'adaptation et l'atténuation du dérèglement climatique au cœur des politiques publiques
2. Mettre la connaissance et la communication au service de la prise de conscience pour éclairer les choix et accompagner les transitions
3. Les politiques territoriales porteuses des nécessaires solidarités entre les acteurs et les territoires autour de la gestion de l'eau
4. La préservation et la restauration des fonctionnalités des sols, des milieux aquatiques, des zones humides et du cycle naturel de l'eau
5. La sobriété des usages au cœur d'une gestion quantitative équilibrée, partagée et durable de l'eau
6. Une eau de qualité, pour la santé et la préservation de la biodiversité
7. **Préserver les estuaires et la mer**



Plan du chapitre 7

« Préserver les estuaires et la mer »

Introduction

Orientation 7A - Renforcer les réseaux d'acteurs à l'interface terre-mer pour faire émerger des ambitions communes

Orientation 7B - Réduire significativement l'eutrophisation des eaux côtières et de transition

Orientation 7C - Réduire les quantités de déchets en estuaire et sur le littoral, afin de limiter leurs impacts sur les habitats, les espèces et la santé

Orientation 7D - Réduire les apports de micropolluants en mer et en estuaire

Orientation 7E - Protéger et restaurer la qualité sanitaire au bénéfice des usages baignade, pêche à pied et conchyliculture

Orientation 7F - Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux naturels estuariens et côtiers et la biodiversité associée

Orientation 7G - Aménager la bande côtière en prenant en compte le dérèglement climatique

**Pour mémoire
A actualiser**

Extrait Sdage Loire Bretagne 2022-2027 (Tome 2)

Objectifs stratégiques Environnementaux et particuliers des 3 DSF

Descripteur 10 Déchets		
Objectifs stratégiques Environnementaux	Objectifs Environnementaux particuliers	Orientations et dispositions du Sdage Loire-Bretagne
Réduire les apports et la présence de déchets en mer et sur le littoral d'origine terrestre ou maritime	D10-OE01 Réduire les apports et la présence des déchets d'origine terrestre retrouvés en mer et sur le littoral	Orientation 10B : Limiter ou supprimer certains rejets en mer Disposition : 10B-4 : réduction des déchets
	D10-OE02 Réduire les apports et la présence de déchets en mer issus des activités, usages et aménagements maritimes	
Descripteur 11 Bruit		
Objectifs stratégiques Environnementaux	Objectifs Environnementaux particuliers	Orientations et dispositions du Sdage Loire-Bretagne
Limiter les émissions sonores dans le milieu marin à des niveaux non impactant pour les mammifères marins	D11-OE01 Réduire le niveau de bruit lié aux émissions impulsives au regard des risques de dérangement et de mortalité des mammifères marins	Hors champ de compétence du Sdage
	D11-OE02 Maintenir ou réduire le niveau de bruit continu produit par les activités anthropiques, notamment le trafic maritime	



Exemple

Plan du chapitre 7

« Préserver les estuaires et la mer »

Introduction

Orientation 7A - Renforcer les réseaux d'acteurs à l'interface terre-mer pour faire émerger des ambitions communes

Orientation 7B - Réduire significativement l'eutrophisation des eaux côtières et de transition

Orientation 7C - Réduire les quantités de déchets en estuaire et sur le littoral, afin de limiter leurs impacts sur les habitats, les espèces et la santé

Orientation 7D - Réduire les apports de micropolluants en mer et en estuaire

Orientation 7E - Protéger et restaurer la qualité sanitaire au bénéfice des usages baignade, pêche à pied et conchyliculture

Orientation 7F - Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux naturels estuariens et côtiers et la biodiversité associée

Orientation 7G - Aménager la bande côtière en prenant en compte le dérèglement climatique



Exemple

Détail de l'orientation 7A

Orientation 7A - Renforcer les réseaux d'acteurs à l'interface terre-mer pour faire émerger des ambitions communes

L'orientation vise à renforcer les instances de concertation existantes entre les acteurs de la terre et de la mer, à favoriser la prise en compte mutuelle des enjeux, contraintes et capacités de chacun, ainsi qu'à mettre en œuvre des actions transversales selon une logique de continuum terre-mer.

Nouveauté

3 Dispositions

Disposition 7A-1 - Renforcer le cadre de concertation dédié à l'interface terre-mer au niveau du Bassin

Disposition 7A-2 - Renforcer le cadre de concertation dédié à l'interface terre-mer au sein des territoires

Disposition 7A-3 - Renforcer le rôle des Sage littoraux pour une meilleure prise en compte des enjeux estuariens et côtiers dans la gestion de l'eau sur le bassin versant

Exemple

Détail de l'orientation 7A

Disposition 7A-1 - Renforcer le cadre de concertation dédié à l'interface terre-mer au niveau du Bassin

Constat :

- Milieux et usages littoraux dépendant de la gestion de l'eau sur l'ensemble des bassins versants
- Travail commun essentiel : interface terre-mer / solidarité amont-aval

Propositions :

- Comité de bassin dispose d'une **commission Littoral** : **contribue aux avis** sur les questions relatives au littoral et aux estuaires
- Bonne **articulation des travaux comité de bassin et conseils maritimes de façade**





Exemple

Détail de l'orientation 7A

Disposition 7A-2 - Renforcer le cadre de concertation dédié à l'interface terre-mer au sein des territoires

Constat : DCE eaux littorales, coordination entre Sage voisins et Sage-AMP nécessaire

Propositions :

- **Renforcer la coordination des travaux :**
 - des structures porteuses de **Sage voisins** (Baie Mont St-Michel, pertuis charentais, ...)
 - des organes de gouvernance des **AMP** et CLE de **Sage** partageant des enjeux bon état des eaux et des milieux communs
- La CLE des Sage littoraux s'assure de la **bonne prise en compte des enjeux de bon état des masses côtières et de transition** dans les **stratégies des territoires et les plans d'actions**, **synergie mise en œuvre** des actions avec les acteurs marins (AMP, professionnels, ...)



Comité Estuaire, commission géographique de la CLE sur la baie de Vilaine
(Source : Eaux et Vilaine)

Exemple

Détail de l'orientation 7A

Disposition 7A-3 - Renforcer le rôle des Sage littoraux pour une meilleure prise en compte des enjeux estuariens et côtiers dans la gestion de l'eau sur le bassin versant

Constat : milieux et usages littoraux dépendant de la gestion de l'eau sur l'ensemble des bassins versants

Propositions :

- Périmètre d'un **Sage littoral** intègre les **masses d'eau côtières et de transition**
- Adaptation de la gouvernance des CLE : **commission géographique ou thématique dédiée au littoral**
- La CLE de Sage littoral s'attache à
 - **restaurer ou maintenir le bon état des masses d'eau côtières et de transition** de leur périmètre (notamment autorisations administratives, aménagements)
 - **la cohérence** avec les **documents de gestion des AMP / objectifs environnementaux des DSF**





Exemple

Détail de l'orientation 7E

Orientation 7E - Protéger et restaurer la qualité sanitaire au bénéfice des usages baignades, pêches à pied et conchyliculture

Cette orientation précise les mesures nécessaires à la restauration et / ou la protection de la qualité sanitaire des eaux de baignade en mer, des zones conchyloles et des gisements de coquillage, ainsi que l'information du public

Issue de 10C, 10D,
10E

3 Dispositions

Disposition 7E-1 - Restaurer et / ou protéger la qualité sanitaire des eaux de baignade en mer

Disposition 7E-2 - Restaurer et / ou protéger la qualité sanitaire des zones conchyloles et des gisements naturels de coquillages

Disposition 7E-3 - Surveiller la qualité sanitaire des sites de pêche à pied de loisir et informer le public

Exemple

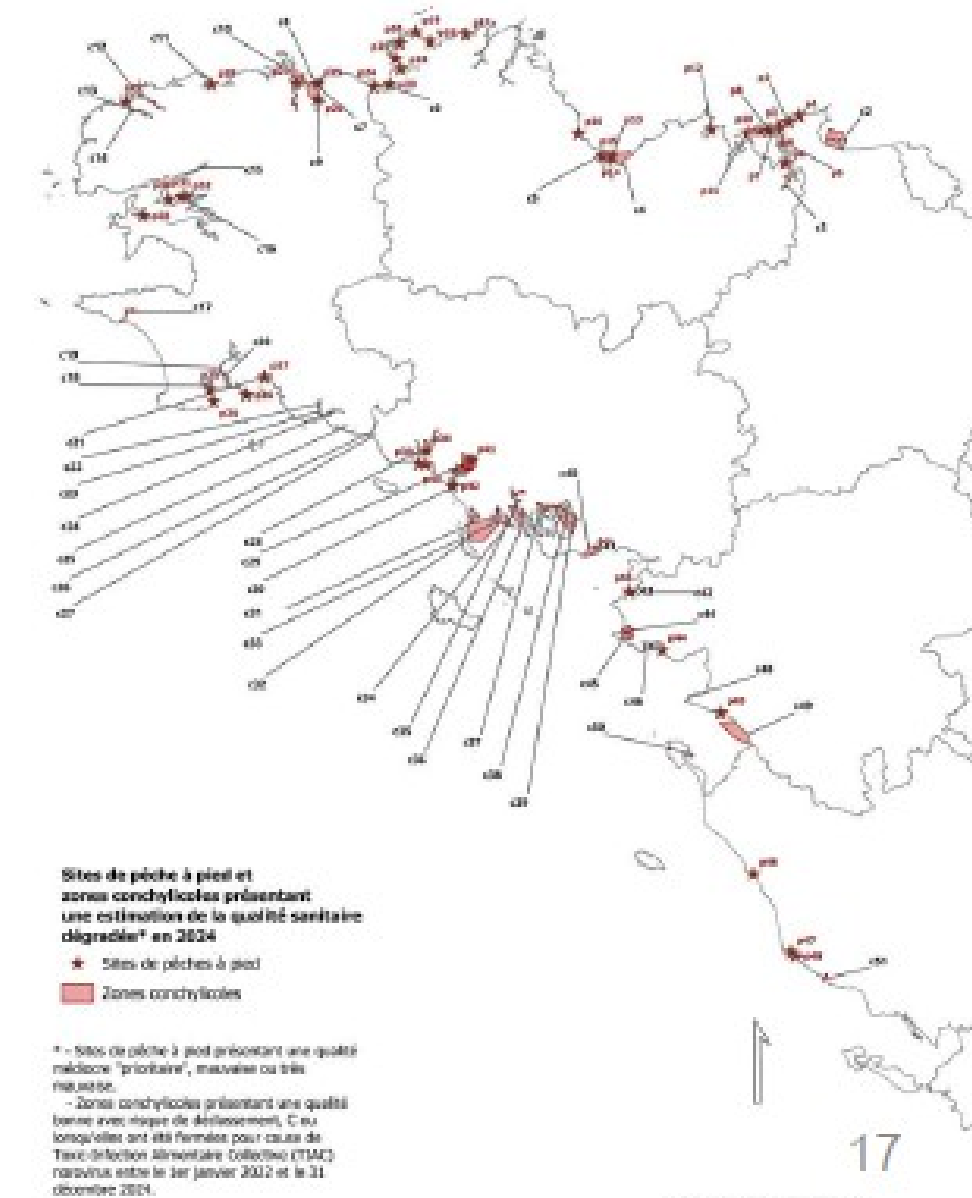
Détail de l'orientation 7E

Disposition 7E-2 - Restaurer et/ou protéger la qualité sanitaire des zones conchylicoles et des gisements naturels de coquillages

Constat : Sources multiples, forte influence des épisodes pluvieux, progrès insuffisant en termes de qualité sanitaire et fermetures régulières de trop nombreux sites conchylicoles, essoufflement de la dynamique des profils => Nécessité d'accélérer les actions de reconquête

Propositions :

- **Priorité à l'actualisation des profils et l'opérationnalisation des plans d'actions**
- **Maintien des règles de priorisation des sites dégradés**
- **Objectif de reconquête fixé au 31/12/2033 (Nouveauté)**
- **Préfet invité à prendre un arrêté précisant, sur le fondement notamment des conclusions du profil de vulnérabilité s'il existe, le programme d'action hiérarchisé pour remédier à cette dégradation. Cet arrêté intègre un échéancier pour chacune des actions de reconquête et prescrit l'obligation de mise en place d'un comité de suivi se réunissant à minima une fois par an. (Nouveauté)**





En conclusions ...

- Travail des instances du Comité de Bassin en cours
- Prochaine étape le 28/04/2026 à la commission Planification
- Objectif : validation du projet de Sdage par le Comité de Bassin le 02/07/2026
- Consultation du public et des assemblées (du mois de novembre 2026 à la fin du premier trimestre 2027)
- Traitement de l'ensemble des retours par le Secrétariat Technique de Bassin courant 2027 pour une validation par le Comité de Bassin : fin 2027
- Commission Littoral fortement mobilisée et soucieuse de la prise en compte des enjeux maritimes



Ensemble, préservons-le Littoral et ses usages sensibles Merci de votre attention



Merci pour votre attention